



COUP D'ŒIL 2025

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANTON DE GENÈVE

© Jeffrey Blum/Unsplash



LA RÉINVENTION DE LA GENÈVE INTERNATIONALE



La Genève internationale, cet instrument précieux de la politique extérieure de la Suisse, est sous tension. On connaît les origines de la menace : des attaques ciblées contre le multilatéralisme. Le reflux a commencé il y a quelques années, il s'est accéléré pendant l'année 2025. Ces coupes de pays donateurs importants sont brutales. Elles se traduisent par de nombreux licenciements. La Confédération elle-même a inclus dans ses plans d'économies des dépenses liées à cet écosystème.

Mais la Genève internationale est résiliente et ses atouts demeurent importants. Les organisations internationales et les ONG sont géographiquement proches les unes des autres, ce qui permet une plus grande efficacité. Les liens créés entre ses acteurs sont forts. Le canton de Genève est évidemment l'un d'eux, et il entend continuer de pleinement assumer ses responsabilités d'hôte.

Les coupes annoncées, le canton a mobilisé ses réseaux à Berne et dans les conférences intercantonales afin d'informer les acteurs de la politique fédérale de leurs conséquences concrètes sur la politique étrangère de la Suisse, via la Genève internationale. Cette mobilisation, via le Service des affaires extérieures, a notamment permis de faire voter, lors de la session d'hiver, un plafond de dépenses de 122,6 millions de francs pour 2026-2029, principalement en faveur de la Genève internationale. La Suisse pourra ainsi renforcer sa position d'Etat hôte.

Le Conseil d'Etat a réuni un cercle d'acteurs de bonne volonté afin de soutenir les organisations actives à Genève. D'un partenariat public-privé est née la Fondation pour la Genève internationale (FAGI). Son objectif est de permettre aux organisations internationales et aux ONG de s'adapter au nouveau contexte financier, en les incitant à travailler ensemble et à se réinventer. La FAGI ne va pas compenser les baisses de budgets à elle seule. Elle dispose de 52 millions de francs sur 5 ans pour aider les organisations à se transformer, la Ville de Genève s'étant associée à cet effort. Mais elle demeure libre de récolter des fonds supplémentaires, publics ou privés, si la nécessité s'en fait ressentir.

Le Conseil d'Etat a également fait voter une loi relative aux aides financières extraordinaires destinées aux organisations non gouvernementales. Cette loi a permis de venir en aide à un grand nombre d'employés basés à Genève, ainsi qu'à des ONG. La Confédération a également entendu le message puisqu'elle a alloué 270 millions de francs à la Genève internationale.

Ces aides sont toutes précieuses et utiles. Mais elles ne suffiront pas à combler les coupes dans les budgets destinés aux organisations internationales. Cet objectif est irréaliste et il n'est d'ailleurs pas souhaitable. La Genève internationale est engagée dans un processus de réforme que l'Etat soutient pleinement et dont elle doit ressortir plus forte. Le but est de maintenir le cœur de l'activité à Genève, malgré d'inévitables départs. C'est essentiel, pas uniquement pour conserver des emplois. Les valeurs que portent les acteurs de la Genève internationale - le droit humanitaire, la paix, le dialogue, la solidarité, la coopération - font partie de l'identité de notre canton et de la Suisse.

Thierry Apothéloz
Président du Conseil d'Etat

FOCUS 2025

LE GRAND GENÈVE DÉPOSE SON 5^E PROJET D'AGGLOMÉRATION À BERNE

Le Grand Genève est une agglomération unique en Suisse : deux cantons, deux pays, un seul bassin de vie. C'est aussi l'une des régions les plus dynamiques du pays, en pleine croissance économique et démographique. Depuis vingt ans, la Confédération soutient ce développement à travers les Projets d'agglomération (PA), qui favorisent un aménagement cohérent et durable des territoires.

Le 26 juin 2025, les partenaires vaudois, genevois et français se sont rendus ensemble à Berne pour déposer le 5^e Projet d'agglomération (PA5) auprès de la Confédération. Ce dossier commun vise à réunir 536 millions de francs pour financer 56 mesures de mobilité à l'horizon 2032, au service d'un développement plus équilibré et plus durable du Grand Genève. Les précédentes générations de ces PA avaient permis de financer notamment les nouvelles interfaces du Léman Express, la voie verte et un réseau de trams transfrontaliers.

Ce programme s'appuie sur des réussites concrètes : le Léman Express (80 000 voyageurs par jour), le tram Genève–Annemasse ou encore la voie verte d'agglomération, utilisée par plus de 8000 personnes quotidiennement.

Le PA5 ouvre un nouveau chapitre avec plusieurs mesures phares : la création d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Saint-Genis et le CERN, une interface multimodale à l'Aéroport international de Genève, la modernisation du pôle de la gare de Nyon, 100 km de nouvelles pistes cyclables, l'électrification de la flotte TPG, et la première étape de la future liaison Jura-Léman-Salève.

Ces projets concrets traduisent une ambition commune : construire un Grand Genève plus fluide, plus vert et mieux connecté, pleinement intégré à la politique fédérale des agglomérations.



Le pôle d'échange multimodal de l'Aéroport international de Genève est un des projets phares du projet d'agglomération.



© DR

Le drapeau européen flotte devant le Palais fédéral à l'occasion de la visite d'Etat du président français, Emmanuel Macron. Berne, le 15 novembre 2023.

ENJEUX FÉDÉRAUX

PAQUET D'ACCORDS SUISSE-UNION EUROPÉENNE : UN SIGNAL FORT DES CANTONS

Suite à la conclusion des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) en décembre 2024, le Conseil fédéral a approuvé les accords visant à stabiliser et à développer les relations bilatérales et ouvert dans la foulée la procédure de consultation. Les cantons y ont pris part via la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), qui s'est exprimée, fin octobre, clairement en faveur du paquet d'accords entre la Suisse et l'UE, donnant ainsi un signal fort pour consolider les relations bilatérales.

Le Conseil d'Etat, qui s'était déjà engagé aux côtés de la CdC tout au long du processus de négociation, a pris une part active au processus de consultation, convaincu de l'importance de consolider et développer un modèle pragmatique qui a fait ses preuves depuis 25 ans. La voie bilatérale favorise

notre sécurité, notre compétitivité, et notre capacité d'innovation et de recherche.

Cette coopération plus étroite garantit un accès réciproque et sans entraves au marché européen, essentiel pour la prospérité du canton de Genève, qui exporte chaque jour pour 27 millions de francs vers l'UE. Ces accords permettent aussi de garantir la libre circulation des personnes et de lutter contre les risques de sous-enchère salariale, de travail au noir et de concurrence déloyale.

Pour le Conseil d'Etat, une relation bilatérale stable et prévisible permet aussi de mieux ancrer notre souveraineté et notre capacité à agir avec des partenaires qui partagent nos valeurs fondamentales : la liberté, la démocratie, l'Etat de droit et le respect du droit international.

BERNE SOLICITE LES CANTONS POUR REDRESSER SES FINANCES

Le Conseil fédéral a lancé en 2025, un programme d'économies destiné à entrer en vigueur en 2027. Les allégements visés s'élèvent à 2,4 milliards de francs en 2027 et à environ 3 milliards en 2028 et 2029. Même si ce programme est intégralement mis en œuvre, des déficits structurels de plusieurs milliards de francs réapparaîtront dès 2029, prévient le Conseil fédéral, tant le budget de la Confédération suit une courbe de « hausse effrénée des dépenses ».

Comme tous les autres cantons suisses, le Conseil d'Etat soutient le principe d'une gestion budgétaire équilibrée et salue les efforts du Conseil fédéral pour y parvenir. Certaines mesures du programme d'allégement budgétaire 27 n'en sont pas moins inacceptables. Au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux et dans plusieurs

autres conférences intercantonales de la Berne fédérale, Genève s'est évertué, durant l'année 2025, à défendre son point de vue, notamment sur les mesures touchant à la péréquation financière.

Ce mécanisme de solidarité visant à réduire les disparités entre cantons a été revu en 2020. La réforme avait abouti, au prix de longues négociations, à un résultat équilibré. Avec son plan d'économies, le Conseil fédéral change unilatéralement les règles du jeu et charge la barque des cantons contributeurs, dont Genève fait partie. Alors que ce programme est entré dans sa phase parlementaire, le canton de Genève continuera à faire valoir ses arguments afin que le Conseil fédéral renonce à une mesure qui met à mal un instrument essentiel de la solidarité entre cantons et du fédéralisme.



© Services du Parlement fédéral-Franca Pedazetti

La conseillère fédérale chargée des finances, Karin Keller-Sutter, lors de la session parlementaire d'automne, aux Chambres fédérales. Berne, le 8 septembre 2025.



© Jean-Bernard Sieber

Les ministres romands des transports, dont Pierre Maudet (2e depuis la gauche) se sont déplacés ensemble en train jusqu'à Berne, le 2 octobre 2025, pour défendre l'importance d'investir dans le réseau en Suisse romande. Le conseiller d'Etat est ici accompagné par ses collègues Jean-François Steiert (FR), également président de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO), Nuria Gorrite (VD) et le conseiller national Damien Cottier (NE), président de la Commission des transports du National.

QUATRE PRIORITÉS FERROVIAIRES

Suite à la publication, pour la première fois, de sa vision stratégique Rail 2025-2050 en décembre 2024, le Canton de Genève s'est mobilisé tout au long de 2025 pour expliquer et défendre ses quatre priorités stratégiques en matière ferroviaire : le développement du réseau Léman Express, l'amélioration de la liaison vers Lyon et le réseau européen à grande vitesse, la construction d'une deuxième ligne entre Genève et Lausanne et vers le reste du pays, la création, au plan de l'agglomération du Grand Genève, d'un train léger souterrain entre le pied du Jura et le pied du Salève : la liaison Jura-Léman-Salève (LJS).

Invité pour la deuxième fois au congrès national ferroviaire Bahn25 à Bâle le 16 mai 2025, Genève était aux côtés des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, du Valais et du Tessin pour soutenir l'importance du rail pour le transport de marchandises, soulignant ainsi la nécessité de

sécuriser et renforcer l'axe national est-ouest (Genève-Saint-Gall) sur le tronçon Lausanne-Genève pour assurer l'approvisionnement de la Métropole lémanique.

Le 2 octobre, Genève et les cantons membres de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO), soutenus par les représentants des milieux économiques romands, se sont rendus à Berne pour faire entendre leurs revendications en faveur du renforcement de l'axe est-ouest, qui dessert près de 80 % de la population suisse, et dont la stabilité globale nécessite la création d'une deuxième ligne entre Genève et Lausanne.

Le 25 novembre, Genève a accueilli le colloque annuel de l'association politique romande Ouestrail, dont les échanges étaient développés cette année sur la base de la vision stratégique genevoise Rail 2025-2050.

CARDONS ET BRIGADE ÉQUESTRE À SAIGNELÉGIER

Le canton de Genève a été l'invité d'honneur de la 120^e édition du Marché-Concours national des chevaux de Saignelégier, dans les Franches-Montagnes, du 7 au 9 juillet. Après 1987 et 2007, c'est la troisième fois que le canton a eu le privilège de se présenter aux Jurassiens et aux visiteurs d'un des plus grands événements équestres du pays, qui a réuni 45 000 personnes en 2025.

En emmenant avec soi les produits du terroir genevois – vins, cidre, sirops artisanaux, jus de pomme, lentilles, cardons et charcuteries locales – la Com-

pagnie de 1602, la Société des Vieux-Grenadiers, la Fédération cantonale du costume genevois ainsi que le Conseil d'Etat, venu en délégation, ont présenté Genève sous un jour méconnu par celles et ceux qui le voient comme un canton-ville.

La Brigade équestre de la police cantonale a également fait le déplacement. La présence de cette brigade montée relevait de l'évidence. Les policières et policiers qui la composent montent en effet trois chevaux de la race nationale des Franches-Montagnes : Carino, Nival et Donavalon.



Le canton de Genève a été l'invité d'honneur de la 120^e édition du Marché-Concours national des chevaux de Saignelégier. La police montée a été l'une des attractions genevoises. Saignelégier, le 9 juillet 2025.



Le conseiller fédéral Beat Jans (au fond à droite) échange, dans une «Mouette», avec le conseiller national genevois Vincent Maitre et les autres membres de la Commission des affaires juridiques, présidée par ce dernier. Il est de coutume que les Commissions parlementaires se déplacent dans le canton de leur président à la fin de son mandat. Genève, le 28 août 2025.

DES ÉLUS BERNOIS SE DÉPLACENT À GENÈVE

Berne et Genève auront rarement été aussi proches qu'en 2025, symboliquement parlant. En effet, comme le veut la tradition, les commissions du Parlement fédéral siègent en fin de mandat dans le canton d'origine de leur présidence respective. Après deux ans à la tête de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) et de la Commission des affaires juridiques de la même Chambre (CAJN), la conseillère nationale Mme Simone de Montmollin et le conseiller national M. Vincent Maitre ont accueilli leurs collègues à Genève durant le printemps et l'été 2025.

Pour le canton, ces séances de travail sont l'occasion de faire découvrir à des parlementaires

venant de toute la Suisse le dynamisme de la région mais aussi un terroir et une campagne trop souvent méconnus.

Le Conseil d'Etat a également reçu durant l'automne les présidents des Chambres fédérales, Madame Maja Riniker, présidente du Conseil National, et Monsieur Andrea Caroni, président du Conseil des Etats, afin de les sensibiliser au rôle que Genève joue dans la Suisse internationale.

Ces échanges illustrent la vitalité du lien entre Genève et la Confédération. Ils rappellent combien le dialogue entre les cantons et Berne demeure essentiel pour relever les défis institutionnels, économiques ou environnementaux.

ENJEUX TRANSFRONTALIERS

REFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS

Les décisions prises à l'échelle nationale ont un impact grandissant sur le bassin de vie transfrontalier, à l'instar des mesures adoptées pendant la pandémie de COVID-19 ou de la nouvelle réglementation du télétravail frontalier. Le canton de Genève s'est ainsi employé à renforcer les liens avec les parlementaires nationaux, importants relais aussi bien à Berne qu'à Paris, pour trouver les solutions adaptées aux besoins des réalités locales.

C'est ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat a réuni en octobre des parlementaires français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des députés genevois aux Chambres fédérales, pour un déjeuner centré sur les enjeux de la métropole transfrontalière. Les échanges ont porté sur des sujets tels

que la Genève internationale sous tension, la coopération sanitaire, l'organisation du G7 à Evian ou les liaisons ferroviaires. La question de la fin de la scolarisation des élèves domiciliés en France dans les écoles genevoises a aussi été abordée avec les parlementaires français, ainsi qu'avec les élus locaux et les représentants de l'Etat français.

Quant à la coopération avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'axe Genève-Lyon, elle s'est déployée notamment avec la poursuite des échanges en matière de formation du personnel soignant et de transports régionaux, ainsi qu'avec l'édition 2025 des rencontres économiques, plateforme qui a réuni différents acteurs pour explorer les défis liés à l'intelligence artificielle au service des entreprises.



Une délégation du Conseil d'Etat (Thierry Apothéloz, Antonio Hodgers, Pierre Maudet) a reçu à la Fondation Zoubov pour un déjeuner amical les élus nationaux de France voisine et la députation genevoise aux Chambres fédérales. Genève, le 3 octobre 2025.



© Jay Louvion

Le conseiller fédéral Albert Rösti (à gauche) accueille Laurent Saint-Martin, le Ministre français délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, et Marion Paradas, Ambassadrice de France en Suisse, à la Villa La Pastorale. Ils y ont signé deux accords portant sur la coopération sur les eaux du Rhône et du lac Léman. Genève, le 4 septembre 2025.

LA SUISSE ET LA FRANCE SE DOTENT DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA GESTION DU RHÔNE ET DU LÉMAN

Jeudi 4 septembre 2025, la Suisse et la France ont signé deux accords pour renforcer leur coopération dans la gestion des eaux du Rhône et du Léman. La signature a eu lieu au domaine de La Pastorale, non loin de la place des Nations. Si la gestion de l'eau transfrontière du Rhône et du lac Léman fonctionne bien au quotidien, les enjeux climatiques exigeaient de disposer d'instruments mieux adaptés au service de cette ressource stratégique pour les deux pays.

L'accord relatif à la coopération sur les eaux transfrontières du Rhône met en place une Commission franco-suisse qui disposera d'une vue d'ensemble sur toutes les problématiques relatives à la vie du fleuve et à ses usages, ouvrant la voie à une gestion davantage intégrée et durable. Elle devra faciliter la

coordination et les échanges d'informations entre les instances existantes et proposer, si nécessaire, la mise en place d'instances complémentaires, dans une perspective de changement climatique.

Le deuxième accord porte sur la régulation des eaux du lac Léman. Il permet d'anticiper, prévenir et gérer les risques de crue et d'étiage, en particulier lors de situations tendues et de crise (périodes de sécheresses ou inondations). Il vise à préserver les riverains et les usagers des dommages liés à ces eaux.

Directement concernés, les cantons de Genève, du Valais et de Vaud ont activement participé aux négociations. Ils seront parties prenantes dans la mise en œuvre de ces accords.

ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TRANSFRONTALIÈRES

Le rythme de croissance économique et démographique du Grand Genève induit une augmentation de la mobilité pendulaire routière, dans un contexte marqué par un manque d'infrastructures transfrontalières de transport et malgré le succès du Léman Express.

Conscient à la fois des nuisances générées par ce trafic et des besoins d'accès au canton pour les travailleurs habitant au-delà de la frontière genevoise, le Conseil d'Etat s'est employé à élaborer de nouveaux mécanismes d'investissement transfrontalier, afin de développer et accélérer, par un effet de levier, des projets sur territoire français répondant prioritairement aux enjeux de mobilité.

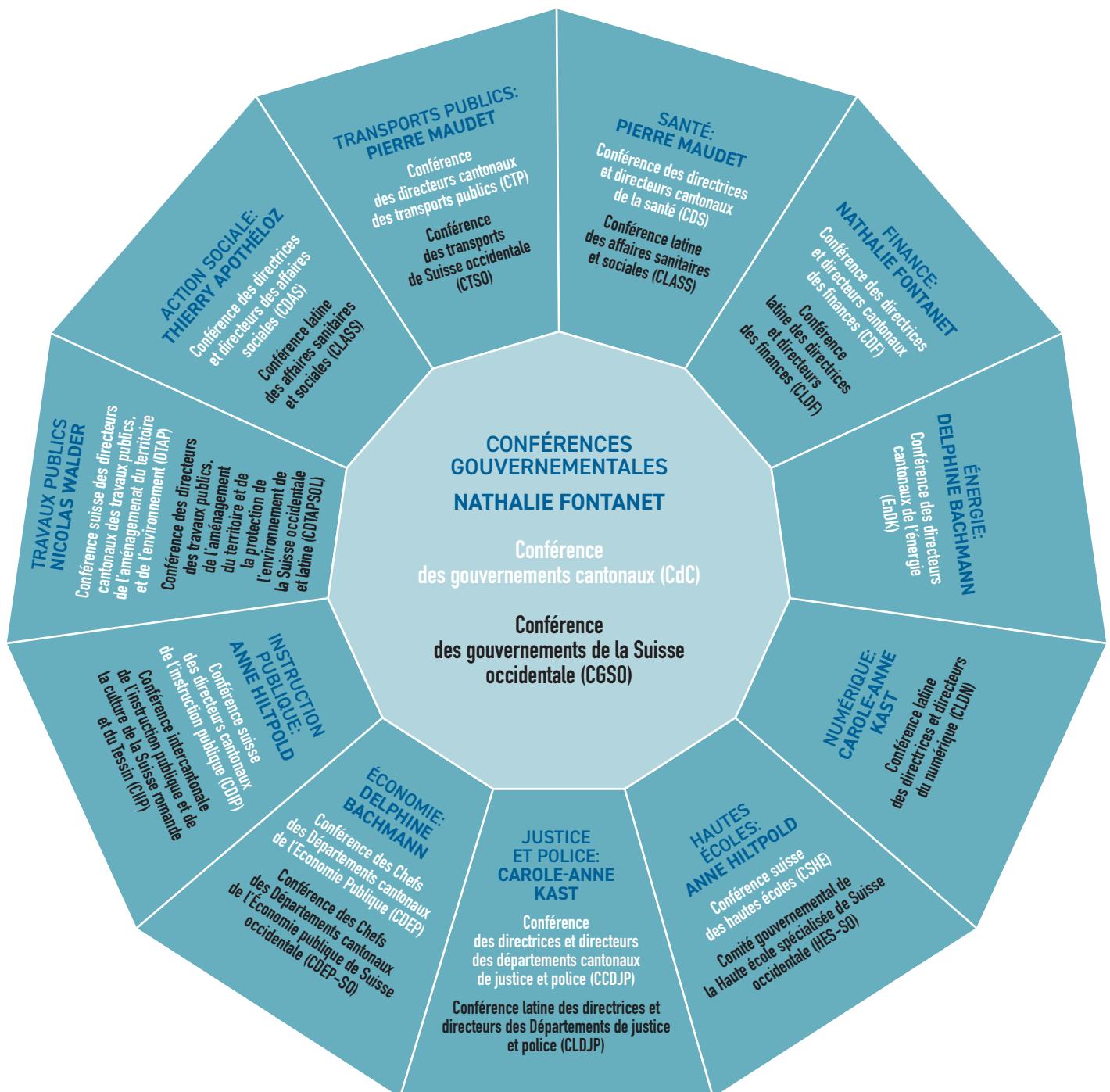
Cette démarche répond à un objectif simple: agir là où c'est le plus efficace, indépendamment de la frontière.

Le canton a donc signé en novembre, avec l'ensemble des partenaires français concernés, un accord portant sur le cofinancement franco-genevois d'un certain nombre de projets structurants. Ces derniers, ciblés selon leur pertinence et l'impact escompté pour le canton, portent essentiellement sur la construction de parkings relais reliés aux lignes de transport public ou à des plateformes de covoiturage, et la réalisation d'aménagements en faveur de lignes transfrontalières de tramways ou de bus express.



Un nouveau mécanisme doit permettre de financer des projets de transports à fort impact sur le canton.

PRINCIPALES CONFÉRENCES INTERCANTONALES



Conférences regroupant tous les cantons

Conférences regroupant les cantons de Suisse occidentale (SO) ou latine

Conférences spécialisées

Conférences gouvernementales

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES CANTONALES

Le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) est chargé de mettre en œuvre la politique extérieure du canton de Genève.

En appui au Conseil d'Etat, il agit de manière transversale pour la promotion des intérêts genevois sur les scènes fédérale, intercantionale, régionale et transfrontalière.

Le SAEF joue le rôle d'interface entre les services du canton. Il inclut un réseau de partenaires externes dans ses échanges. Il apporte son expertise sur les dossiers de politique extérieure et veille à la coordination des démarches genevoises au-delà des frontières cantonales.



EN SAVOIR PLUS

- Service des affaires européennes, régionales et fédérales
- Réponses genevoises aux consultations fédérales
- Résultats des votations populaires à Genève sur des objets fédéraux
- Représentations du Conseil d'Etat au sein des conférences intercantonales
- Rapport annuel de la CdC
- Rapport annuel de la CGSO
- Métropole lémanique
- Schéma des principales instances transfrontalières
- Rapport annuel du CRFG
- Rapport annuel du Conseil du Léman